

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1732

16 septembre 2006

SOMMAIRE

3 rd Way S.A., Luxembourg	83111	Immo Tosk, S.à r.l., Bertrange	83112
AB. Meubles S.A., Luxembourg	83127	Immobilier Felgen S.A., Munsbach	83103
AFMC Holding S.A., Weiler-la-Tour	83092	Indigo, S.à r.l., Luxembourg	83096
Airbus Re S.A., Senningerberg	83113	Infonet Luxembourg S.A., Howald	83099
Alexander Photo S.A., Luxembourg	83108	Infonet Luxembourg S.A., Luxembourg	83099
Alexander Photo S.A., Luxembourg	83109	International Enterprise Consultants S.A., Luxembourg	83105
Areatech, S.à r.l., Differdange	83108	International Enterprise Consultants S.A., Luxembourg	83105
Arvernes International, S.à r.l., Luxembourg	83135	International Enterprise Consultants S.A., Luxembourg	83105
Arvernes International, S.à r.l., Luxembourg	83136	International Enterprise Consultants S.A., Luxembourg	83105
Auganda S.A., Roeser	83113	International Enterprise Consultants S.A., Luxembourg	83105
Autoglas Luxembourg, Import-Export, S.à r.l., Helfent-Bertrange	83110	International Enterprise Consultants S.A., Luxembourg	83105
Avendis Group S.A., Luxembourg	83104	International Enterprise Consultants S.A., Luxembourg	83105
Azure, S.à r.l., Luxembourg	83096	International Enterprise Consultants S.A., Luxembourg	83105
Brefina S.A., Luxembourg	83110	International Enterprise Consultants S.A., Luxembourg	83105
Bulton S.A., Luxembourg	83111	International Enterprise Consultants S.A., Luxembourg	83105
Cabinet de gestion immobilière GREKA, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	83108	Investissements Minéraux et Financiers S.A., Luxembourg	83090
Capelli Coiffure, S.à r.l., Frisange	83107	Ipsos Holding S.A., Luxembourg	83126
Cedobar, S.à r.l., Luxembourg	83125	IT Holding Finance S.A., Luxembourg	83098
Climre S.A., Senningerberg	83113	J'y Crois, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	83130
CPPL Lux 1 S.A., Luxembourg	83097	J'y Crois, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	83130
CTH Finance S.A., Luxembourg	83115	Jaipour Export, S.à r.l., Luxembourg	83109
Delfilux, Financière Louis Delhaize Luxembourg S.A., Luxembourg	83116	K & F Motorsport, S.à r.l., Brouch	83104
Due Amici, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	83107	K & F Motorsport, S.à r.l., Brouch	83104
DVL. TV S.A., Luxembourg	83106	K & F Motorsport, S.à r.l., Brouch	83104
Energia RE S.A., Senningerberg	83112	K & F Motorsport, S.à r.l., Brouch	83104
EPI Orange (Netherlands), S.à r.l., Luxembourg ..	83094	Kasex S.A., Luxembourg	83132
EPI Orange Holdings, S.à r.l., Luxembourg	83095	Kilanson, S.à r.l., Luxembourg	83095
EPI Walk Germany, S.à r.l., Luxembourg	83094	LB Immo Invest Lux, S.à r.l., Luxembourg	83097
Felgen Constructions S.A., Münsbach	83106	Lockdale Lux, S.à r.l., Kehlen	83132
Fidessa Fund, Sicav, Luxembourg	83091	Lupcin-Lux Schmiede S.A., Huldange	83114
Fidugest S.A.H., Luxembourg	83107	Lupcin-Lux Schmiede S.A., Huldange	83115
Frame International S.A., Luxembourg	83117	M.A.P. Invest S.A., Luxembourg	83112
Gate Gourmet Holding I, S.à r.l., Luxembourg ..	83096	Maison Schaack, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	83108
Global Value S.A., Luxembourg	83126	Metal Management & Finance S.A. Holding, Luxembourg	83112
Global Value S.A., Luxembourg	83126	Mistral, S.à r.l., Luxembourg	83126
GS Telecom Partners, S.à r.l., Luxembourg	83111	Montaigne, S.à r.l., Luxembourg	83099
Herstatt Bank Luxembourg S.A., Luxembourg ..	83112		

Neuvimmo S.A., Luxembourg	83132	Sun Side Holding S.A., Luxembourg	83136
Ordinvest S.A., Luxembourg	83132	Swiss Re Management (Luxembourg) S.A., Luxem- bourg	83098
P.P.I.L. S.A., Luxembourg	83108	T.S.G. Corporation S.A., Luxembourg	83095
Participations et Finances - PARTFIN S.A., Luxem- bourg	83126	Tevorina Finance S.A.H., Luxembourg	83129
Pavix Holding S.A., Luxembourg	83096	TMF Managemen Luxembourg S.A., Luxem- bourg	83094
Prysmian Treasury (Lux), S.à r.l., Luxembourg . . .	83098	Traditio Investment S.A., Luxembourg	83096
Quilvest S.A., Luxembourg	83134	Transmission Finance Holding S.A., Luxembourg .	83106
Quilvest S.A., Luxembourg	83134	Transmission Finance Holding S.A., Luxembourg .	83106
Qwantum S.A., Luxembourg	83116	Transmission Finance Holding S.A., Niederanven .	83106
Qwantum S.A., Luxembourg	83116	TSI Holding S.A., Luxembourg	83095
Rubelli Investment S.A., Luxembourg	83136	Velasquez S.A., Senningerberg	83113
Schäfer Pneuservice S.A., Munsbach	83116	Ventos S.A., Luxembourg	83130
Sécurité Développement S.A., Luxembourg	83111	Ventos S.A., Luxembourg	83131
Société Immobilière Beau Rivage S.A., Luxem- bourg	83097	VWR International Europe, S.à r.l., Luxembourg .	83091
Société Le Muy S.A., Luxembourg	83110	VWR International North America, S.à r.l., Luxem- bourg	83091
Source de Tepelene S.A., Luxembourg	83109	Weila Immobilien S.A., Dudelange	83107
SSCP Plastics, S.à r.l., Luxembourg	83095	Zythum S.A., Luxembourg	83091
St-Thomas Security S.A., Senningerberg	83113		

INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS, Société Anonyme.

Capital social: EUR 37.000.000,-.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.

R. C. Luxembourg B 22.181.

Il résulte d'une lettre en date du 18 mai 2006 que Monsieur Cornelius Bechtel a donné sa démission en tant qu'administrateur de INVESTISSEMENTS MINERAUX ET FINANCIERS (la «Société»), une société anonyme constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22.181, avec effet à partir de la nomination d'un nouvel administrateur approuvée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Il résulte d'une lettre en date du 18 mai 2006 que Monsieur Camille Fohl a donné sa démission en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à partir de la nomination d'un nouvel administrateur approuvée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Il résulte d'une lettre en date du 17 mai 2006 que Monsieur Jean-Pierre Hanin a donné sa démission en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à partir de la nomination d'un nouvel administrateur approuvée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Il résulte d'une lettre en date du 18 mai 2006 que Monsieur Paul Wolff a donné sa démission en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à partir de la nomination d'un nouvel administrateur approuvée lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Conformément aux résolutions des actionnaires de la Société, prises en date du 19 mai 2006, les actionnaires de la Société ont pris acte des démissions ci-dessus mentionnées et ont décidé de nommer administrateurs de la Société les personnes suivantes:

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, France, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Monsieur Xavier Pauwels, né le 21 décembre 1971 à Bruxelles, Belgique, demeurant professionnellement au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Leur mandat prend effet au jour de ces résolutions et prendra fin à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels clos au 31 décembre 2006.

En conséquence, la Société est administrée par un conseil d'administration composé de cinq administrateurs:

- Le Baron Berghmans,

- Monsieur Léon A. Lhoist,

- Monsieur Jean Meyer,

- Monsieur Gérard Becquer, et

- Monsieur Xavier Pauwels.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Date: 12 juillet 2006.

En vertu d'une procuration

C. Martougin

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2006, réf. LSO-BS04697. – Reçu 16 euros.

Le Releveur (signé): D. Hartmann.

(073033.3//43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

FIDESSA FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 101.229.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'affectation du résultat, enregistrés à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01371, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour FIDESSA FUND

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

J.-M. Gelhay / M. Vermeersch

Directeur / Fondé de Pouvoir Principal

(070929.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2006.

ZYTHUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 87.740.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 19 juin 2006 que:

- Messieurs Bruno Beernaerts, David de Marco et Alain Lam ont démissionné de leurs fonctions d'administrateurs;
- Monsieur Olivier Liégeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume, L-2522 Luxembourg; Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 6 juin 1975, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et Monsieur Olivier Dorier, directeur de sociétés, de nationalité française, né à Saint-Rémy/Saône-et-Loire (France), le 25 septembre 1968, demeurant professionnellement 1, rue des Glacis, L-2012 Luxembourg ont été nommés administrateurs.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale en l'année 2007.

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01177. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071607.3//24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

VWR INTERNATIONAL EUROPE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.701.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06057, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

(071621.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

VWR INTERNATIONAL NORTH AMERICA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 101.691.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06055, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2006.

Signature.

(071622.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

AFMC HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.

R. C. Luxembourg B 117.646.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le quatre juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame.

Ont comparu:

1.- ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., société anonyme holding, ayant son siège social à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

a) Monsieur Jean Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt,

b) Monsieur Didier Kirsch, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

2.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS Inc., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama),

représentée par Monsieur Jean Faber, prénommé,

en vertu d'une procuration, déposée au rang des minutes du notaire Robert Schuman, de résidence à Differdange, suivant acte du 3 février 1998, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 1998, vol. 833, fol. 9, case 3.

Lesdites comparantes, représentées comme indiqué ci-avant, ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme holding qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de AFMC HOLDING S.A.

Le siège social est établi à Weiler-la-Tour.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,00), divisé en trois cent dix (310) actions de cent euros (EUR 100,00) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, soit par la signature individuelle du président du conseil d'administration, soit par la signature collective de trois administrateurs.

Art. 6. Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Pour la première fois l'assemblée générale consécutive à la constitution de la société peut procéder à la nomination du président du conseil d'administration.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui-même pour finir le trente et un décembre deux mille six.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 12. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- ROOSEVELT 15 HOLDING S.A., prénommée, trois cent neuf actions	309
2.- GLOBAL SERVICES OVERSEAS Inc., prénommée, une action	1
Total: trois cent dix actions.	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire soussigné a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille huit cents euros (EUR 1.800,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Ronaldo Aparecido Ramos De Lima, employé privé, né à Cordelia (Brésil), le 21 avril 1974, demeurant à San Paolo (Brésil), rua Dr. Cesar, 236, Casa 3, Santana,

b) Madame Fabiana Ribeiro Sobrinho, employée privée, née à San José (Brésil), le 21 juin 1969, demeurant à San José dos Pinhais (Brésil), rua Londrina, 39, Sao Christo Vao,

c) Madame Jucimara Quint, employée privée, née à Curitiba (Brésil), le 6 décembre 1978, demeurant à Curitiba (Brésil), rua Dr. Julio Cesar Ribero de Souza.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

2.- Le nombre des commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

REVILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille onze.

3.- Le siège social est établi à L-5771 Weiler-la-Tour, 5, route de Thionville.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux représentants des comparantes, connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Faber, D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 28CS, fol. 97, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

E. Schlessler.

(070018.3/227/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2006.

EPI WALK GERMANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 104.694.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06052, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2006.

Signature.

(071623.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

EPI ORANGE (NETHERLANDS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 103.549.

Le bilan pour la période du 1^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06039, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Signature.

(071629.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 55.946.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration en date du 5 juillet 2006 que les mandats des administrateurs-délégués étant venus à échéance, les administrateurs, suivant autorisation conférée par l'assemblée générale extraordinaire des associés du 5 juillet 2006, ont décidé de nommer:

- Madame Polyxeni Kotoula, née le 30 novembre 1973 à Athènes (Grèce), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

- Monsieur Robert Jan Schol, né le 1^{er} août 1959 à Delft (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

en tant qu'administrateurs-délégués. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2007. Ils pourront engager la société individuellement dans le cadre de la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2006.

Pour la société

R.J. Schol

Un administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03876. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071658.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

EPI ORANGE HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 103.548.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06029, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2006.

Signature.

(071631.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

SSCP PLASTICS, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 94.530.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06026, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(071632.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

TSI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 71.995.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06006, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Signature.

(071642.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

KILANSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 88.846.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06002, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Signature.

(071643.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

T.S.G. CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R. C. Luxembourg B 93.857.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 20 juin 2006 que:

- Monsieur Jan Rottiers a démissionné de sa fonction d'administrateur.

- Monsieur Olivier Liegeois, employé privé, de nationalité belge, né à Bastogne (Belgique), le 27 octobre 1976, demeurant professionnellement 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a été nommé administrateur. Il terminera le mandat de son prédécesseur.

- Le siège social de la société est transféré de son ancienne adresse au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2006, réf. LSO-BS01146. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071661.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

PAVIX HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 73.258.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05142, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(071644.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

INDIGO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 97.539.

—
Le bilan au 30 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05140, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(071645.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

AZURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 105.413.

—
Le bilan au 30 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05135, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

Signature.

(071646.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

TRADITIO INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 109.961.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 juin 2006

Il a été décidé:

de transférer le siège social de la société du 11B, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.

Pour extrait certifié conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, réf. LSO-BR09808. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071669.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

GATE GOURMET HOLDING I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 235.900,-.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 86.445.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 908 du 14 juin 2002.

—
Les états financiers consolidés au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07186, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

GATE GOURMET HOLDING I, S.à r.l.

Signatures

(071723.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

SOCIETE IMMOBILIERE BEAU RIVAGE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 64.630.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 15 juin 2006

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 15 juin 2006 que Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 15 juin 2006, le conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- la société LUX KONZERN, S.à r.l., employé privé, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.
- Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07280. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071715.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LB IMMO INVEST LUX, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftskapital: EUR 16.730.000,-.

Gesellschaftssitz: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diederich.
H. R. Luxemburg B 107.783.

Auszug der Beschlüsse der Gesellschafter der Gesellschaft vom 22. Juni 2006

Am 22. Juni 2006, haben die Gesellschafter der Gesellschaft beschlossen Herrn Stefan Scholl, geboren am 3. Juli 1966 in Frankfurt am Main, Deutschland, wohnhaft in 14A, Schumannsstraße, 60325 Frankfurt am Main, Deutschland, zum weiteren Geschäftsführer der Gesellschaft zu ernennen.

Herr Scholl zeichnet gemeinsam mit einem Geschäftsführer.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 10. Juli 2006.

LB IMMO INVEST LUX, S.à r.l.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06870. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071753.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

CPPL LUX 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 77.025.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 mai 2006

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et de Monsieur Andrew Peter Jeanes, chartered surveyor, demeurant 33, Cavendish Square, P.O. Box 2326 à London W1A 2NF. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Johan Dejans, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg de sa fonction d'administrateur de la société et nomme en remplacement LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., avec siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg de sa fonction de commissaire aux comptes et nomme en remplacement CO-VENTURES S.A.,

avec siège social au 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2006.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06722. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071726.3//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

SWISS RE MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 72.989.

Extrait des résolutions prises par les administrateurs de la Société en date du 28 mai 2006

En date du 26 mai 2006, les administrateurs de la Société ont décidé de nommer Monsieur Geertjan Verheij, né le 31 décembre 1956 à Bergen, Pays-Bas, avec adresse professionnelle à 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Monsieur Geertjan Verheij est autorisé à signer individuellement tous les documents relatifs aux comptes bancaires en cours et futurs de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

SWISS RE-MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A.

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06875. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071757.3//20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

PRYSMIAN TREASURY (LUX), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 109.170.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06666, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

A. Steichen

Managing Director

(071817.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

IT HOLDING FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 86.686.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 mars 2002, acte publié au Mémorial C n° 967 du 25 juin 2002, modifiée par-devant le même notaire en date du 3 mai 2002, acte publié au Mémorial C n° 1142 du 29 juillet 2002 et en date du 17 décembre 2003, acte publié au Mémorial C n° 677 du 2 juillet 2004, modifiée par-devant les notaires M^e Anja Holtz de résidence à Wiltz en remplacement de M^e Henri Hellinckx de résidence à Mersch, dépositaire de l'acte, en date du 10 septembre 2004, acte publié au Mémorial C n° 960 du 28 septembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06902, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IT HOLDING FINANCE S.A.

Signature

(072265.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

INFONET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 34.618.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 19 juillet 2006 au siège social que:

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de déléguer les pouvoirs de gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à l'un de ses membres, Monsieur Rodrigo Benito Alonso, demeurant Tomberg 129, B-1200 Woluwe-Saint-Lambert en remplacement de Monsieur Manuel Roche démissionnaire.

Les pouvoirs de l'administrateur-délégué seront conformes aux statuts et il pourra engager la société par sa seule signature dans les limites qui lui sont conférées.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07752. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071841.5//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

INFONET LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1274 Howald, 55, rue des Bruyères.
R. C. Luxembourg B 34.618.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 19 juillet 2006 au siège social

Monsieur Rodrigo Benito Alonso est nommé administrateur de groupe «A» de la société en remplacement de Monsieur Manuel Roche, administrateur démissionnaire. Le mandat de Monsieur Rodrigo Benito Alonso arrivera à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Le Conseil d'Administration se compose de:

Groupe «A»:

Monsieur Germain Lebeau, Directeur de sociétés, demeurant à Bruxelles (B);

Monsieur Michel de Coster, Directeur de sociétés, demeurant à Boutersem (B);

Monsieur Rodrigo Benito Alonso, Directeur de sociétés, demeurant à Woluwe-Saint-Lambert (B).

Groupe «B»:

Monsieur Jean-Marie Spaus, Directeur de la Division Télécommunication de l'ENTREPRISE DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS, demeurant à Muellendorf;

Monsieur Paul Kieffer, Ingénieur, demeurant à Capellen;

Monsieur Joël Weiler, Economiste, demeurant à Roeser.

Pour extrait conforme

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07748. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071841.4//25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

MONTAIGNE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.
R. C. Luxembourg B 117.731.

—
STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of June.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich, acting in replacement of her colleague Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, momentarily absent, the latter remaining depositary of the present minute.

There appeared:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

both here represented by Mr Maxime Hougardy, private employee, with professional address at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of two proxies under private seal given on June 26, 2006.

The said proxies, after signature ne varietur by the mandatory of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, through their proxy holder, declare to incorporate a private limited liability company (société à responsabilité limitée), the Articles of which they have established as follows:

Title I.- Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. Between the present and following members there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by actual laws, especially the laws of August 10, 1915 on commercial companies and of September 18, 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is incorporated under the name of MONTAIGNE, S.à r.l.

Art. 3. The object of the Company is to perform in Luxembourg as well as abroad, in whatsoever form, any industrial, commercial, financial, personal or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection with the creation, management and financing, in whatsoever form, of any undertakings and companies which object is any activities in whatsoever form, as well as the management and development, permanently or temporarily, of the portfolio created for this purpose, so far as the Company shall be considered as a «Société de Participations Financières» according to the applicable provisions.

The Company may take participating interests by any means in any business, undertakings or companies having the same, analogous or connected object or which may favour its development or the extension of its operations.

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a common decision of the partners.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II.- Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at ninety thousand Euro (EUR 90,000.-) represented by three thousand and six hundred (3,600) shares of a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Art. 7. The shares shall be transferable to third parties which are not partners only with the prior approval of the partners representing at least three-quarters of the capital.

Otherwise the shares shall be freely transferable among partners.

In the case of a transfer in accordance with the provisions of Article 189 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, the value of a share is based on the average of the last three balance sheets of the Company and, in case the Company counts less than three financial years, it is established on basis of the balance sheet of the last year or of those of the last two years.

Art. 8. The life of the Company does not come to an end by liquidation, bankruptcy or insolvency of any partner.

Title III.- Management

Art. 9. The Company is managed by one or more managers, either members or not, appointed and removed by the sole member or, as the case may be, the members.

Towards third parties the Company is validly bound by the joint signatures of the majority of the managers.

The manager(s) shall be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or several attorneys in fact, either partners or not.

Art. 10. Resolutions are validly adopted when passed by partners representing more than half of the capital. However, resolutions concerning an amendment of the Articles of Incorporation must be taken by a vote of the majority in number of the members representing at least three-quarters of the capital. If no quorum is reached at a first meeting of the partners, the partners are convened by registered mail to a second meeting with at least fifteen calendar days notice, which will be held within thirty calendar days from the first meeting.

At this second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the partners whatever majority of capital be represented.

Any ordinary or extraordinary meeting of partners is convened on 5 calendar days notice. The calling of such meeting shall be mandatory if requested by the majority partners holding the majority of shares in the Company.

Title IV.- Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 11. The Company's financial year runs from January 1st to December 31st of each year.

Art. 12. At the end of each corporate year, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the assets of the Company together with its liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all the debts of Company as well as the security (if any) given by the Company in order to secure such debts and debts of the Company vis-à-vis its partners.

At the same time the management will prepare a profit and loss account which will be submitted for approval to the general meeting of partners together with the balance sheet.

Art. 13. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs amortizations, charges and provisions, represents the net profit of the Company.

Interim dividends may be distributed in compliance with the legal provisions.

Every year five per cent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This transfer ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been reduced.

The portion of the profit which is in excess of the amount allocated to the statutory reserve is distributed among the partners. However, the partners may decide, by a majority vote, that the profit, after deduction of the amount allocated to the statutory reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Title V.- Dissolution

Art. 14. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the managers or one or more liquidators upon agreement of the general meeting of partners, which are vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the partners proportionally to the shares they hold in the Company's share capital.

Title VI.- General provisions

Art. 15. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the partners refer to the relevant laws.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and end on December 31, 2006.

Subscription and payment

The shares have been subscribed as follows:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, one thousand and eight hundred shares	1,800
2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., prenamed, one thousand and eight hundred shares	1,800
Total: three thousand and six hundred shares	3,600

All these shares have been fully paid up in cash, so that the sum of ninety thousand Euro (EUR 90,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly bears witness to it.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 2,850.-).

Constitutive meeting of members

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named parties, representing the entirety of the subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1) The named manager of the Company for an unlimited period with power to bind the Company by its sole signature is:

- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, a company with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L1750 Luxembourg.

2) The Company shall have its registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing parties, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same parties and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the mandatory of the appearing parties, he signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de son confrère Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, momentanément absent, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

Ont comparu:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.852, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

toutes les deux ici représentées par Monsieur Maxime Hougardy, employé privé, avec adresse professionnelle au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 26 juin 2006.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes ont, par leur mandataire, arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles vont constituer entre elles:

Titre I^{er}. - Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Entre les associés présents et futurs, est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, telles que modifiées, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société prend la dénomination de MONTAIGNE, S.à r.l.

Art. 3. La Société a pour objet tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la Société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La Société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II.- Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) représenté par trois mille six cents (3.600) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Les parts sociales ne sont cessibles à des tiers non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Dans les autres cas les parts sociales sont librement transmissibles entre associés.

En cas de cession, la valeur d'une part est évaluée sur base du bilan moyen des trois dernières années de la Société et, si la Société ne compte pas trois exercices, le prix est établi sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années.

Art. 8. La liquidation, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Titre III.- Gérance

Art. 9. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par les associés.

Vis-à-vis des tiers la Société est valablement engagée par les signatures conjointes de la majorité des gérants.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non.

Art. 10. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Si un quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée des associés, une seconde assemblée sera convoquée par lettre recommandée avec un préavis de quinze jours au moins et tenue dans un délai de trente jours à dater de la première assemblée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des votes des associés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toute assemblée ordinaire ou extraordinaire des associés doit être convoquée dans un délai de 5 jours. La convocation de cette assemblée est obligatoire si elle est requise par la majorité des associés.

Titre IV.- Année sociale - Bilan - Repartitions

Art. 11. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 12. A la fin de chaque année sociale la gérance établit le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes les dettes actives et passives, ensemble avec une annexe contenant en résumé tous les engagements de la Société ainsi que les garanties d'emprunt accordées s'il y en a par la Société pour garantir ces dettes ainsi que les dettes de la Société à l'égard des associés.

A la même date la gérance préparera un compte de profits et pertes qu'elle soumettra pour approbation avec le bilan à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués suivant les dispositions légales.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Titre V.- Dissolution

Art. 14. En cas de dissolution de la Société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par les gérants ou un ou plusieurs liquidateurs désignés par l'assemblée générale des associés, et qui auront les pouvoirs les plus larges pour réaliser les actifs et régler le passif de la Société.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent dans la capital de la Société.

Titre VI.- Dispositions générales

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finira le 31 décembre 2006.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., prequalifiée, mille huit cents parts sociales	1.800
2) THIBAUT MANAGEMENT SERVICES S.A., prequalifiée, mille huit cents parts sociales	1.800
Total: trois mille six cents parts sociales	3.600

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que le montant de quatre-vingt-dix mille euros (EUR 90.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ deux mille huit cent cinquante euros (EUR 2.850,-).

Assemblée constitutive des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les comparantes préqualifiées, représentant la totalité du capital social et se considérant dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée avec pouvoir d'engager la Société par sa signature individuelle:
- VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A., R.C.S. Luxembourg B 47.765, une société avec siège social au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.
- 2) Le siège de la Société est fixé au 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête des comparantes le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparantes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Hougardy, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2006, vol. 154S, fol. 22, case 6. – Reçu 900 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(071839.3/230/245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

IMMOBILIERE FELGEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Munsbach, Zone Industrielle.

R. C. Luxembourg B 17.432.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07754, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071851.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

K & F MOTORSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7417 Brouch, 10A, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 64.172.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06102, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K & F MOTORSPORT, S.à r.l.

Signature

(071870.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

K & F MOTORSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7417 Brouch, 10A, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 64.172.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06101, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K & F MOTORSPORT, S.à r.l.

Signature

(071865.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

K & F MOTORSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7417 Brouch, 10A, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 64.172.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06100, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K & F MOTORSPORT, S.à r.l.

Signature

(071862.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

K & F MOTORSPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7417 Brouch, 10A, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 64.172.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06099, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

K & F MOTORSPORT, S.à r.l.

Signature

(071859.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

AVENDIS GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 94.843.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue extraordinairement le 21 juin 2006

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de AVENDIS GROUP S.A. (la «Société»), tenue extraordinairement, il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Me Maryline Bilquez-Ho, ayant son adresse professionnelle au 4, route de Florissant, 1211 Geneva 2, Switzerland, de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

H. van de Sanden

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, réf. LSO-BS01980. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072404.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

INTERNATIONAL ENTERPRISE CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 72.501.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02455, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071903.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

INTERNATIONAL ENTERPRISE CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 72.501.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02456, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071901.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

INTERNATIONAL ENTERPRISE CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 72.501.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02457, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071898.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

INTERNATIONAL ENTERPRISE CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 32, rue du Curé.
R. C. Luxembourg B 72.501.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02458, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071927.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

INTERNATIONAL ENTERPRISE CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esh.
R. C. Luxembourg B 72.501.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02460, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071925.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

INTERNATIONAL ENTERPRISE CONSULTANTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 72.501.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02462, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071891.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

83106

FELGEN CONSTRUCTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 40.877.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07747, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(071853.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

DVL. TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.
R. C. Luxembourg B 56.229.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration du 5 juillet 2006 que le siège social de la Société est transféré, avec effet à partir du 6 juillet 2006, à l'adresse 9A, rue Robert Stümper à L-2557 Luxembourg. A la même occasion, le conseil d'administration a pris acte du changement d'adresse de son président-administrateur-délégué M. Jean Stock et de l'administrateur Mme Marie-Thérèse Arnoux-Stock au 43, rue Siggy vu Letzebuerg, L-1933 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2006, réf. LSO-BS07823. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(071981.3//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

TRANSMISSION FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 7, Z.I. Bombicht.
R. C. Luxembourg B 76.117.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02451, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071984.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

TRANSMISSION FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.117.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02452, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071986.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

TRANSMISSION FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 44, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 76.117.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 2006, réf. LSO-BS02453, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(071985.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

83107

WEILA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 40, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 56.257.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04174, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 juillet 2006.

WEILA IMMOBILIEN S.A.

Signature

(071996.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

DUE AMICI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4042 Esch-sur-Alzette, 60, rue du Brill.
R. C. Luxembourg B 109.725.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2006.

DUE AMICI, S.à r.l.

Signature

(071997.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

CAPELLI COIFFURE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 6A, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 108.093.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04169, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 20 juillet 2006.

CAPELLI COIFFURE, S.à r.l.

Signature

(072000.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FIDUGEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 10.744.

Société constituée par Maître Marc Elter le 27 février 1973, acte publié au Mémorial C n° 72 du 26 avril 1973. Les statuts furent modifiés par Maître Reginald Neuman le 2 mai 1985 (Mémorial C n° 188 du 1^{er} juillet 1985), le 17 décembre 1986 (Mémorial C n° 106 du 22 avril 1987), le 27 mars 1990 (Mémorial C 351 du 27 septembre 1990) et le 3 décembre 1999 (Mémorial C n° 85 du 26 janvier 2000).

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil d'administration tenue le 7 juillet 2006 que:

- la démission de Monsieur Jos Becker, administrateur, est acceptée avec effet immédiat;
- cooptation en qualité de nouvel administrateur de Monsieur Fabien Debroise, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10A, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale à tenir en 2009.

Les décisions prises par le conseil d'administration seront ratifiées lors de la prochaine assemblée générale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

J. Wagener

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05487. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072055.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

MAISON SCHAACK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 6, route de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.170.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04167, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2006.

MAISON SCHAACK, S.à r.l.

Signature

(072001.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

CABINET DE GESTION IMMOBILIERE GREKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4135 Esch-sur-Alzette, 19, rue Saint Henri.
R. C. Luxembourg B 104.345.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 juillet 2006.

IMMOBILIERE GREKA, S.à r.l.

Signature

(072003.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

AREATECH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 53, avenue Charlotte.
R. C. Luxembourg B 91.818.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, réf. LSO-BS04164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 20 juillet 2006.

AREATECH, S.à r.l.

Signature

(072004.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 70.405.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mai 2006, réf. LSO-BQ04364, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le Domiciliataire

(072070.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ALEXANDER PHOTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 30.924.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07932, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

(072074.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

SOURCE DE TEPELENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 56.362.

Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 16 mai 2006 que:

Etant donné que le terme des mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes étant échu, l'Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateurs et de Commissaire aux Comptes un des administrateurs sortants, à savoir:

Administrateurs:

- Monsieur Marco Cameroni, employé privé, né à Novara (Italie), le 4 septembre 1963, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Président du Conseil d'Administration;

- Madame Marie-Louise Schmit, employée privée, née à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 22 août 1959, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

En remplacement de Monsieur Carlo Iantaffi qui a terminé son mandat d'Administrateur a été décidé d'appeler aux fonctions d'Administrateur:

- Monsieur Andrea Giovanni Carini, employé privé, né le 20 septembre 1967, à Tripoli (Libye), demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur.

Commissaire aux Comptes:

- M. Claude Weis, Comptable, né à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 mars 1960, demeurant professionnellement à 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le mandat des administrateurs et du Commissaire aux Comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Le domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03671. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(072067.3//30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

JAIPOUR EXPORT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 107.625.

Le bilan au 31 décembre 2005, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07339, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature

Un mandataire

(072077.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ALEXANDER PHOTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2249 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 30.924.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la société qui s'est tenue extraordinairement en date du 15 juin 2006 au siège social

1) Monsieur Stef De Corte, demeurant à Drève des Hêtres Rouges, Bierg. 10; B-1430 Rebecq; Belgique, a été nommé comme administrateur du groupe A de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010, en remplacement de Monsieur Dominique Le Hodey démissionnaire avec effet à ce jour.

2) UNITED CAPITAL CONTROLLERS, ayant son siège social au 11, boulevard Royal; L-2449 Luxembourg, a été nommé Commissaire aux Comptes de la société jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010 en remplacement de EUROPEAN AUDIT, S.à r.l. démissionnaire avec effet à ce jour.

Pour extrait conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07931. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072068.3//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

BREFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R. C. Luxembourg B 90.542.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06752, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature

Un Mandataire

(072079.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

SOCIETE LE MUY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.
R. C. Luxembourg B 30.781.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07382, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072081.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

AUTOGLAS LUXEMBOURG, IMPORT-EXPORT, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-8080 Helfent-Bertrange, 4, rue Pletzer.
H. R. Luxemburg B 39.730.

Im Jahre zweitausendsechs, den sechzehnten Juni.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Raymond Hoffmann, Privatbeamter, wohnhaft in L-6555 Bollendorf-Pont, 22, rue Gruusswiss.

Welcher Komparsent den instrumentierenden Notar ersuchte nachstehende Erklärungen zu beurkunden:

Pass er der alleinige Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung AUTOGLAS LUXEMBOURG, IMPORT-EXPORT, S.à r.l. ist, mit Sitz in L-1811 Luxembourg, 5, rue de l'Industrie, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 39.730.

Dass besagte Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Christine Doerner, mit dem Amtssitze in Bettemburg, am 18. Februar 1992, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 354 vom 20. August 1992, und deren Statuten abgeändert wurden wie folgt:

- zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond Schroeder, mit dem damaligen Amtssitze in Mersch, am 1. April 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 315 vom 2. Juli 1993;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Edmond Schroeder am 25. November 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 39 vom 29. Januar 1994;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Edmond Schroeder am 25. August 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 571 vom 9. November 1995;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch denselben Notar Edmond Schroeder am 10. September 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 131 vom 9. Februar 2000;
- zufolge Urkunde aufgenommen durch den instrumentierenden Notar, am 24. März 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 780 vom 4. August 2005.

Dass das Gesellschaftskapital sich auf fünfundzwanzigtausend Euro (EUR 25.000,-) beläuft, eingeteilt in ein tausend (1.000) Anteile von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-).

Herr Raymond Hoffmann, vorbenannt, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht nachfolgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft von Luxemburg nach Helfent-Bertrange zu verlegen, und demgemäss Artikel 2 der Statuten wie folgt abzuändern:

Art. 2. Die Gesellschaft hat ihren Sitz in Helfent-Bertrange.

Zweiter Beschluss

Der alleinige Gesellschafter legt die genaue Anschrift der Gesellschaft wie folgt fest: L-8080 Helfent-Bertrange, 4, rue Pletzer.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparsenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. Hoffmann, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 20 juin 2006, vol. 362, fol. 28, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehre enteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 11. Juli 2006.

H. Beck.

(072040.3/201/48) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

BULTON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 110.987.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06755, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature

Un Mandataire

(072082.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

SECURITE DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 89.501.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature

Un Mandataire

(072084.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

3rd WAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 74.285.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06751, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature

Un Mandataire

(072086.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

GS TELECOM PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R. C. Luxembourg B 76.356.

Extrait des Résolutions du Conseil de Gérance en date du 3 juillet 2006

Le siège social de la Société est transféré au Carre Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet immédiat. Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02763. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072449.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

HERSTATT BANK LUXEMBURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 9.823.

Le bilan au 30 septembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07384, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le liquidateur

Signature

(072087.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

M.A.P. INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 55.699.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06760, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

Signature

Un Mandataire

(072088.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

METAL MANAGEMENT & FINANCE S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-1924 Luxembourg, 43, rue Emile Lavandier.

R. C. Luxembourg B 23.962.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072091.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ENERGIA RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 49.809.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03522, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072092.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

IMMO TOSK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8064 Bertrange, 57, Cité Millewée.

R. C. Luxembourg B 103.843.

Constituée suivant acte reçu par M^e Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, en date du 26 octobre 2004, acte publié au Mémorial C n° 48 du 18 janvier 2005, modifié par acte sous seing privé en date du 2 décembre 2004, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 577 du 15 juin 2005.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05276, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Pour IMMO TOSK, S.à r.l.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(072126.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

AIRBUS RE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 50.641.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072093.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

CLIMRE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 53.386.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05828, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072095.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

VELASQUEZ S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 32.663.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05808, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072097.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ST-THOMAS SECURITY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 75.969.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS05800, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072099.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

AUGANDA, Société Anonyme.

Siège social: L-3395 Roeser, 1, rue de Bivange.
R. C. Luxembourg B 109.768.

L'an deux mille six, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AUGANDA, avec siège social à L-3378 Livange, 13A, rue de Peppange,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro du, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 109.768.

l'assemblée est ouverte à 13.30 heures sous la présidence de Mademoiselle Uschi Lies, employée privée, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à L-1413 Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Anna Tollis, employée privée, demeurant à Livange.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Ratification des décisions prises dans l'assemblée générale extraordinaire du 8 mars 2006.

2.- Modification du deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de ratifier les décisions prises lors de l'assemblée générale du 8 mars 2006, ce dont copie du procès-verbal après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant restera annexé aux présentes; à savoir:

A.- Acceptation de la démission de Madame Fabienne Pitsch en tant qu'administratrice-déléguée.

B.- Nomination de Monsieur Auguste Tollis, chef de projet, né le 15 avril 1964 à Amnéville (France), et demeurant au 9, avenue de l'Europe, F-57300 Mondelange, et de

- Madame Anne Masci-Tollis, assistante de direction, née le 30 décembre 1961 à Amnéville (France), et demeurant au 13A, rue de Peppange, L-3378 Livange, à la fonction d'administrateur.

C.- Décision de transférer le siège social de L-3378 Livange, 13A, rue de Peppange vers L-3395 Roeser, 1, rue de Bivange.

D.- Autoriser et mandater le Conseil d'administration à élire en son sein Madame Anne Masci-Tollis aux fonctions d'administratrice-déléguée, laquelle aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Deuxième résolution

En conséquence l'Assemblée générale décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (2^e paragraphe).** Le siège social est établi dans la Commune de Roeser.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 13.45 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 750,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Lies, M. Mayer, A. Tollis, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2006, vol. 28CS, fol. 97, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 6 juillet 2006.

P. Decker.

(072511.3/206/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

**LUPCIN-LUX SCHMIEDE, Société Anonyme,
(anc. LUPCIN-LUX).**

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 103.139.

L'an deux mille six, le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUPCIN-LUX, ayant son siège social à L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.139, constituée suivant acte reçu par Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 19 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 527 du 15 décembre 1994, et la devise d'expression du capital social de la société a été convertie du franc luxembourgeois en euros par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 février 2002, l'extrait afférent ayant été publié au Mémorial C numéro 836 du 1^{er} juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant professionnellement à Junglinster.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Christian Dostert, employé privé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Changement de la dénomination de la société en LUPCIN-LUX SCHMIEDE et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en LUPCIN-LUX SCHMIEDE et de modifier en conséquence l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de LUPCIN-LUX SCHMIEDE.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à six cent cinquante euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, F. Hübsch, Ch. Dostert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juillet 2006, vol. 537, fol. 22, case 12. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2006.

J. Seckler.

(072920.3/231/56) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

**LUPCIN-LUX SCHMIEDE, Société Anonyme,
(anc. LUPCIN-LUX).**

Siège social: L-9964 Huldange, 2, rue de Stavelot.

R. C. Luxembourg B 103.139.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 18 juillet 2006.

Pour la société

Signature

Le notaire

(072921.3/231/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

CTH FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 6, avenue Pescatore.

R. C. Luxembourg B 43.514.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072102.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

83116

QWANTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.106.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05603, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(072139.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

QWANTUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 94.106.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05605, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(072137.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

DELFILUX, FINANCIERE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.
R. C. Luxembourg B 21.807.

Constituée par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence alors à Mersch et maintenant à Hespérange, en date du 2 juillet 1984, acte publié au Mémorial C n° 232 du 30 août 1984, modifiée par-devant le même notaire en date du 23 avril 1985, acte publié au Mémorial C n° 157 du 7 juin 1985, modifiée par-devant le même notaire en date du 4 décembre 1985, acte publié au Mémorial C n° 38 du 17 février 1986, modifiée par-devant le même notaire en date du 28 avril 1987, acte publié au Mémorial C n° 231 du 22 août 1987, modifiée par-devant le même notaire en date du 16 décembre 1988, acte publié au Mémorial C n° 99 du 13 avril 1989, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 février 1991, acte publié au Mémorial C n° 281 du 22 juillet 1991, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 septembre 1992, acte publié au Mémorial C n° 613 du 22 décembre 1992, modifiée par-devant le même notaire en date du 8 décembre 1994, acte publié au Mémorial C n° 129 du 23 mars 1995, modifiée par-devant le même notaire en date du 27 décembre 1996, acte publié au Mémorial C n° 198 du 21 avril 1997, modifiée par acte sous seing privé en date du 20 juin 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C n° 357 du 5 mars 2002.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06125, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FINANCIERE LOUIS DELHAIZE LUXEMBOURG S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

(072129.3//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

SCHÄFER PNEUSERVICE S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5365 Munsbach, Zone Industrielle Syrdall.
H. R. Luxemburg B 73.294.

Die Bilanz am 31. Dezember 2005, eingetragen in Luxemburg, am 18. Juli 2006, Ref. LSO-BS06652, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg am 20. Juli 2006 hinterlegt.

Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 17. Juli 2006.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

(072234.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

FRAME INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 64.865.

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRAME INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 64.865, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 9 juin 1998, publié au Mémorial C numéro 629 du 4 septembre 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 4 novembre 2003, publié au Mémorial C numéro 439 du 26 avril 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Reno Tonelli, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président désigne comme secrétaire Madame Gentiane Preaux, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Vania Baravini, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 39.000 actions d'une valeur nominale de EUR 25, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 975.000 sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital social à concurrence de EUR 875.000 (huit cent soixante-quinze mille euros), pour porter le capital de son montant actuel de EUR 975.000 (neuf cent soixante-quinze mille euros) à EUR 100.000 (cent mille euros), par annulation de 35.000 (trente-cinq mille) actions portant les numéros 2.463 à 24.000, 24.770 à 31.500 et 32.270 à 39.000, par absorption de pertes à concurrence de EUR 875.000.

2. Transformation de la société anonyme de droit luxembourgeois en société à responsabilité limitée.

3. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de transformation de la société en une société à responsabilité limitée et nomination d'un nouveau gérant de la société.

4. Transfert du siège social et statutaire de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à Milan, Piazza Sicilia n° 6, Italie, et adoption par la société à responsabilité limitée de la nationalité italienne, sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.

5. Changement de la dénomination de la société en GRUPPO INDUSTRIALE NINO VERLICCHI, S.r.l., en abrégé NV, S.r.l.

6. Approbation d'une situation comptable intérimaire arrêtée au 31 mars 2006.

7. Démission du gérant actuellement en fonction et décharge à lui accorder pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

8. Nomination de trois nouveaux administrateurs:

- Madame Maria Rosa Verlicchi, administrateur de société, née à Bologne, Italie, le 7 octobre 1938, demeurant à Zola Predosa (BO), Via V. Verardini n° 1, C.F. VRL MRS 38R47 A944R, Président.

- Monsieur Alessandro Verlicchi administrateur de société, né à Bologne, Italie, le 16 mai 1961, demeurant à Bologne, Via Rivabella n° 3, C.F. VRL LSN 61E16 A944M.

- Madame Paola Verlicchi, administrateur de société, née à Bologne, Italie, le 4 avril 1946, demeurant à Bologne, Via Porrettana n° 64, C.F. VRL PLA 46D44 A944P,

et fixation de leurs pouvoirs et du terme de leur mandat.

9. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

10. Délégation de pouvoirs.

11. Radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg dès qu'elle aura été inscrite auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.

12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de EUR 875.000 (huit cent soixante-quinze mille euros), pour porter le capital de son montant actuel de EUR 975.000 (neuf cent soixante-quinze mille euros) à EUR 100.000 (cent mille euros), par annulation de 35.000 (trente-cinq mille) actions portant les numéros 2.463 à 24.000, 24.770 à 31.500 et 32.270 à 39.000, par absorption de pertes à concurrence de EUR 875.000., telles qu'elles ressortent du bilan au 31 mars 2006.

Le bilan de la Société, arrêté au 31 mars 2006 a été présenté au notaire instrumentant, aux fins de lui prouver l'existence des pertes à apurer.

Suite à la réduction de capital qui précède, le capital social s'élève à EUR 100.000 (cent mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme de droit luxembourgeois en société à responsabilité limitée, en gardant le même objet social ainsi que le même capital social, et en conséquence décide d'adapter les statuts de la société à la nouvelle forme de société, lesquels statuts se lisent comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de FRAME INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros), représenté par 4.000 (quatre mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

L'assemblée, suite à la transformation qui précède, décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

L'assemblée décide de nommer en qualité de nouveau gérant de la société Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social et statutaire de la société de L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à Milan (Italie), Piazza Sicilia n° 6, Italie et de lui faire adopter la nationalité, le statut et la forme d'une société à responsabilité limitée de droit italien, le tout sous réserve de l'inscription de la société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.

L'Assemblée constate qu'aucun emprunt obligataire n'a été émis par la Société et que dès lors aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune part sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des associés existant.

Elle constate également:

- que le droit d'apport ainsi que tous les autres impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'aura en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une nouvelle société et l'Assemblée constate que cette résolution est prise en conformité avec l'article 199 de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'avec la Directive du Conseil de la CEE du 17 juillet 1969 no. 335 et les dispositions des articles 4 et 50 du DPR du 26 avril 1986, numéro 131 et toutes dispositions concernées.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en GRUPPO INDUSTRIALE NINO VERLICCHI, S.r.l., en abrégé NV, S.r.l.

Sixième résolution

L'assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 30 mai 2006, telle qu'elle a été rédigée par les administrateurs de la société avant la transformation de la société en société à responsabilité limitée et son transfert de siège subséquent.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Septième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant actuellement en fonction et de lui accorder décharge pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Huitième résolution

L'assemblée décide de nommer, pour une durée indéterminée avec les pouvoirs leur conférés par les statuts, sauf révocation ou démission:

- Madame Maria Rosa Verlicchi, administrateur de société, née à Bologne, Italie, le 7 octobre 1938, demeurant à Zola Predosa (BO), Via V. Verardini n° 1, C.F. VRL MRS 38R47 A944R, Président.

- Monsieur Alessandro Verlicchi, administrateur de société, né à Bologne, Italie, le 16 mai 1961, demeurant à Bologne, Via Rivabella n° 3, C.F. VRL LSN 61E16 A944M.

- Madame Paola Verlicchi, administrateur de société, née à Bologne, Italie, le 4 avril 1946, demeurant à Bologne, Via Porrettana n° 64, C.F. VRL PLA 46D44 A944P.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante:

STATUTO

Art. 1. Denominazione. È costituita una Società a Responsabilità Limitata con la denominazione GRUPPO INDUSTRIALE NINO VERLICCHI, S.r.l., detta in breve NV, S.r.l.

Art. 2. Sede - Domicilio dei soci. La Società ha sede in Milano.

L'Organo Amministrativo ha facoltà di trasferire la sede all'interno dello stesso Comune, istituire o sopprimere unità locali operative, quali a titolo esemplificativo e non esaustivo, succursali, agenzie, filiali, uffici senza stabile rappresentanza in Italia e all'estero.

Spetta invece ai soci deliberare la istituzione, il trasferimento e la soppressione di sedi secondarie o il trasferimento della sede in un Comune diverso da quello sopra indicato.

Queste ultime delibere, in quanto modifiche statutarie, rientrano nella competenza dell'assemblea dei soci.

Il domicilio dei Soci, degli Amministratori e dei Sindaci, se nominati, sia anagrafico che elettronico, telefonico, per quel che riguarda i loro rapporti con la Società, è quello risultante dal libro soci e/o da quanto comunicato per iscritto alla società.

Art. 3. Oggetto. La Società svolge le seguenti attività:

- l'assunzione, sia direttamente che indirettamente, di partecipazioni ed interessenze in altre società, imprese o altri organismi, anche di diritto straniero, nonché la costituzione di società imprese o altri organismi, aventi per oggetto attività industriali, commerciali e di servizi relative al settore dei beni e sistemi per la costruzione di telai, manubri, tubi di scarico ed accessori vari per ciclo, motociclo, vetture, autovetture, camion e veicoli in generale, nonché la lavorazione di strutture tubolari e meccaniche di precisione, sia in proprio che per conto di terzi; occasionalmente la società può pure acquistare, detenere o vendere altre azioni, quote e altri titoli privati o pubblici, il tutto a fini di investimento e non di intermediazione; la società può inoltre prestare alle società che siano direttamente od indirettamente controllanti, controllate o collegate ai sensi dell'art. 2359 codice civile o controllate da una stessa controllante e comunque a società appartenenti al medesimo gruppo, servizi amministrativo-contabili e gestionali, nonché fornire assistenza e consulenza tecnico-commerciale, di indirizzo strategico e di coordinamento delle attività produttive, commerciali e di servizio, come pure concedere finanziamenti a tali società, comunque nei limiti consentiti alle società finanziarie non operanti nei confronti del pubblico; la società può altresì svolgere altre attività finanziarie e prestare, anche a favore di banche e/o istituti di credito, fidejussioni, avalli ed altre garanzie, anche reali, a fronte di obbligazioni, debiti sociali e/o debiti delle predette società facenti parte del medesimo gruppo; tutte le attività finanziarie non possono comunque essere svolte nei confronti del pubblico, ai sensi di quanto disposto dal Decreto Legislativo 1 settembre 1993, n. 385 e dalle relative disposizioni di attuazioni o integrative, come eventualmente in futuro modificato;

- l'attività di ricerca di nuovi prodotti, tecnologie e processi produttivi relativamente al settore della costruzione di telai, manubri, tubi di scarico ed accessori vari per ciclo, motociclo, vetture, autovetture, camion e veicoli in generale, nonché la lavorazione di strutture tubolari e meccaniche di precisione; l'acquisizione e/o cessione, l'assunzione in licenza e/o la concessione in licenza di tecnologie, brevetti, marchi, nomi ed altri segni distintivi, e diritti di proprietà industriale e/o intellettuale in genere inerenti, connessi o complementari ai beni, processi produttivi e quant'altro di cui al suddetto settore;

- l'acquisto, anche in leasing, l'alienazione, il possesso, l'assunzione o concessione in affitto od in locazione di immobili industriali, commerciali o civili, la costruzione, la ristrutturazione di immobili di qualsiasi tipo e, in genere, ogni altra operazione di natura immobiliare;

- la prestazione di servizi nel settore amministrativo-contabile e dell'elaborazione dati, nonché ogni altro servizio connesso od affine al detto settore, con l'espressa esclusione dell'esercizio di ogni attività di carattere professionale riservata per legge in via esclusiva a soggetti iscritti in albi, collegi od elenchi, od appositamente abilitati.

Ai fini del conseguimento dell'oggetto sociale, la società può inoltre effettuare tutte le operazioni mobiliari ed immobiliari ed ogni altra attività che sarà ritenuta necessaria o utile, contrarre mutui ed accedere ad ogni altro tipo di credito e/o operazione di locazione finanziaria, concedere garanzie reali, personali, pegni, privilegi speciali, e patti di riservato dominio, anche a titolo gratuito sia nel proprio interesse che a favore di terzi, anche non soci.

Art. 4. Durata. La Società ha durata fino al 31 dicembre 2030 salvo proroga da deliberarsi con le modalità di legge.

Art. 5. Capitale sociale e partecipazioni - Finanziamenti. Il Capitale Sociale è di Euro 100.000,00 (centomila virgola zero zero).

Il capitale sociale potrà essere aumentato anche mediante conferimenti di beni in natura e di crediti, o di qualsiasi altro elemento dell'attivo suscettibile di valutazione economica.

In caso di successivi aumenti di capitale, le nuove quote devono essere offerte in sottoscrizione, a parità di condizioni, ai soci in ragione delle quote rispettivamente possedute. L'eventuale inopinato potrà essere sottoscritto dai preesistenti soci, sempre in proporzione alle rispettive quote di partecipazione al capitale, ovvero da terzi.

In caso di riduzione del capitale per perdite, a tutti i soci compete il diritto di sottoscrizione per effettuare i necessari conferimenti al fine del ripianamento perdite e ricostituzione del capitale sociale, in osservanza di quanto disposto dall'art. 2482 quater C.C.; tuttavia se un socio non esercita il diritto di sottoscrizione, l'aumento di capitale per il ripianamento perdite e ricostituzione del capitale sociale, potrà essere sottoscritto dagli altri soci ovvero da terzi.

Nel caso di riduzione per perdite che incidono sul capitale sociale per oltre un terzo, può essere omesso il deposito presso la sede sociale della documentazione prevista dall'articolo 2482-bis, comma secondo C.C., in previsione dell'assemblea ivi indicata.

Ogni quota è indivisibile, e in caso di comproprietà, i diritti dei comproprietari devono essere esercitati da un rappresentante comune. Qualora questi non sia stato nominato le comunicazioni fatte dalla società ad uno solo dei comproprietari, sono efficaci nei confronti dei terzi.

I soci potranno effettuare finanziamenti alla società, fruttiferi o infruttiferi, ovvero versamenti in conto capitale, in conformità alle direttive emanate con la deliberazione 3 marzo 1994 del Comitato Interministeriale per il Credito ed il Risparmio, ai sensi dell'art. 11 del D.lgs. 1 settembre 1993 n. 385 e successive modifiche, ovvero relative disposizioni attuative e/o modificative.

Art. 6. Trasferimento partecipazioni. Le quote sono trasferibili sia per atto tra vivi che per causa di morte.

In caso di trasferimento delle partecipazioni sociali o di parte di esse per atto tra vivi a titolo oneroso (ovvero anche gratuito) è riservato a favore degli altri soci il diritto di prelazione.

A tal fine il socio che intende trasferire la propria partecipazione deve darne comunicazione a tutti gli altri soci mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento, indicando il nominativo dell'acquirente, il corrispettivo e tutte le altre condizioni dell'alienazione. La comunicazione vale come proposta contrattuale nei confronti dei soci, che possono determinare la conclusione del contratto comunicando al proponente la loro accettazione entro trenta giorni dalla ricezione della proposta.

In caso di esercizio del diritto di prelazione da parte di più soci, questi si dividono la quota offerta in vendita in modo che tra essi rimanga inalterato il rapporto di partecipazione al capitale sociale.

In caso di trasferimento a titolo gratuito o per un corrispettivo diverso dal denaro, il prezzo della cessione, in caso di disaccordo, viene determinato da un esperto nominato dal Presidente del Tribunale su istanza della parte più diligente, con le modalità previste dal presente statuto per la determinazione del valore della partecipazione del socio recedente.

La rinuncia al diritto di prelazione, espressa o presunta nel caso di mancata risposta nel termine di trenta giorni dalla ricezione della comunicazione, consente al socio di cedere liberamente la sua quota esclusivamente al soggetto e alle condizioni indicate nella comunicazione. Il trasferimento deve comunque avvenire entro i sessanta giorni successivi alla rinuncia al diritto di prelazione.

In caso di trasferimento delle partecipazioni sociali per successione mortis causa è riservato a favore dei soci superstiti il diritto di esprimere il proprio gradimento alla successione. Qualora il gradimento sia rifiutato, all'erede spetta il diritto di essere liquidato ai sensi dell'art. 2473 C.C., diversamente nel caso in cui il gradimento sia concesso, l'erede acquisisce la titolarità della quota, senza possibilità di optare per il recesso.

In caso di continuazione della società con più eredi del socio defunto gli stessi dovranno nominare un rappresentante comune.

Il diritto di prelazione - nonché l'espressione del gradimento - sono esclusi nei casi di intestazione delle quote a società fiduciarie. Ciascun socio può liberamente intestare le proprie quote a società fiduciaria. Le società fiduciarie possono liberamente trasferire le quote loro intestate ai propri mandanti ovvero ad altra fiduciaria qualora i mandanti della fiduciaria destinataria del trasferimento siano i mandanti della fiduciaria che effettua il trasferimento.

La società non può prendere nota nei propri libri del trasferimento di partecipazioni sociali se non viene fornita la prova del rispetto delle condizioni previste dal presente articolo e dalla legge.

Art. 7. Recesso. È ammesso il recesso dei soci nelle sole ipotesi previste dall'art. 2473 C.C. e più precisamente, il recesso compete ai soci che non hanno consentito al cambiamento dell'oggetto o del tipo di società, alla sua fusione o scissione, alla revoca dello stato di liquidazione, al trasferimento della sede all'estero, alla eliminazione di una o più cause di recesso previste dall'atto costitutivo e al compimento di operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto della società determinato nell'atto costitutivo o una rilevante modificazione di eventuali diritti attribuiti ai soci a norma dell'articolo 2468, quarto comma C.C.

Il socio non ha diritto di recesso in caso di proroga del termine o di introduzione o rimozione di vincoli alla circolazione delle quote, fatti salvi i casi previsti dall'art. 2469 C.C.

L'intenzione del socio di esercitare il diritto di recesso dovrà essere comunicata all'organo amministrativo mediante lettera raccomandata con avviso di ricevimento entro quindici giorni dall'iscrizione nel Registro delle Imprese della delibera che legittima il diritto di recesso. Se il fatto che legittima il recesso è diverso da una deliberazione da iscriverne al Registro Imprese, esso è esercitato entro trenta giorni dalla sua conoscenza da parte del socio.

Le partecipazioni del recedente non possono essere cedute.

Il recesso non può essere esercitato e, se già esercitato, è privo di efficacia, se la Società, entro il termine previsto per il rimborso della quota, revoca la delibera e/o la decisione che lo legittima, ovvero se l'Assemblea dei soci delibera lo scioglimento della Società.

Il recesso avrà effetto dalla data in cui risulterà integralmente liquidata la quota al socio receduto. L'esercizio del diritto di recesso deve essere annotato nel libro dei soci a cura dell'organo amministrativo.

I soci che recedono dalla Società hanno diritto di ottenere il rimborso della propria partecipazione al valore da determinarsi come qui in appresso.

Il valore della partecipazione del socio che ha esercitato il recesso è determinato dall'organo amministrativo tenendo conto del suo valore di mercato al momento della dichiarazione di recesso.

In caso di disaccordo, la determinazione è compiuta tramite relazione giurata di un esperto nominato dal Presidente del Tribunale su istanza della parte più diligente.

Si applica in tal caso il primo comma dell'art. 1349 del Cod. Civ.

Il rimborso delle partecipazioni per cui è stato esercitato il diritto di recesso deve essere eseguito entro centottanta giorni dalla comunicazione della volontà di recedere, fatta alla Società.

Il rimborso può avvenire anche mediante acquisto da parte degli altri soci proporzionalmente alle loro partecipazioni oppure da parte di un terzo concordemente individuato dai soci medesimi. In tal caso, l'organo amministrativo deve offrire a tutti i soci, senza indugio, l'acquisto della partecipazione del recedente. Qualora l'acquisto da parte dei soci o di terzo da essi individuato non avvenga, il rimborso è effettuato utilizzando riserve disponibili o in mancanza corrispondentemente riducendo il Capitale Sociale.

In quest'ultimo caso si applica l'art. 2482 del Cod. Civ.

Tuttavia, se a seguito del rimborso della quota del socio receduto, il capitale sociale nominale si dovesse ridurre al di sotto del minimo legale, l'organo amministrativo dovrà senza indugio convocare in assemblea i restanti soci affinché provvedano, in proporzione alle rispettive quote di partecipazione, ai conferimenti necessari per ricostituire il capitale

sociale all'importo non inferiore al minimo legale, ovvero per deliberare, in alternativa, la trasformazione o lo scioglimento della Società.

Art. 8. Decisioni dei soci. I soci decidono sulle materie riservate alla loro competenza dalla legge, dal presente Statuto, nonché sugli argomenti che uno o più amministratori o tanti soci che rappresentano almeno un terzo del capitale sociale sottopongono alla loro approvazione.

In ogni caso sono riservate alla competenza dei soci:

- a) l'approvazione del bilancio e la distribuzione degli utili;
- b) la nomina dell'organo amministrativo;
- c) la nomina, nei casi previsti dalla legge, dei sindaci e del presidente del collegio sindacale o del revisore;
- d) le modificazioni dell'atto costitutivo e dello Statuto;
- e) la decisione di compiere operazioni che comportano una sostanziale modificazione dell'oggetto sociale o una rilevante modificazione dei diritti dei soci;
- f) la nomina e la revoca dei liquidatori e i criteri di svolgimento della liquidazione;
- g) le altre decisioni che la legge riserva in modo inderogabile alla competenza dei soci.

Non possono partecipare alle decisioni i soci morosi e quelli titolari di partecipazioni per le quali espresse disposizioni di legge dispongono la sospensione del diritto di voto.

Le decisioni dei soci sono assunte con deliberazione assembleare, nel rispetto del metodo collegiale.

Art. 9. Assemblea. L'Assemblea deve essere convocata dall'Organo Amministrativo almeno otto giorni prima dell'adunanza, anche fuori del Comune ove è posta la sede sociale, purchè in Italia o nell'ambito del territorio di Nazione appartenente all'Unione Europea, mediante telefax, posta elettronica con prova di avvenuta spedizione, ovvero mediante lettera raccomandata, anche a mano, con avviso di ricevimento.

L'avviso di convocazione dovrà pervenire ai soci al domicilio e/o allo specifico recapito di telefax che siano stati espressamente comunicati dal socio e che risultino dal libro soci.

Allo stesso indirizzo dovrà essere comunicata al socio l'avvenuta deliberazione dell'assemblea per l'esercizio del diritto di sottoscrizione spettanti ai soci.

Nell'avviso di convocazione debbono essere indicati il giorno, il luogo, l'ora dell'adunanza e l'elenco delle materie da trattare.

Nell'avviso di convocazione potrà essere prevista una data ulteriore di seconda convocazione per il caso in cui nella adunanza prevista in prima convocazione l'Assemblea non risultasse legalmente costituita. Comunque, anche in seconda convocazione, valgono le medesime maggioranze previste per la prima convocazione.

In mancanza di formale convocazione, l'Assemblea si reputa regolarmente costituita quando:

- vi partecipi l'intero Capitale Sociale;
- tutti gli Amministratori e Sindaci (questi ultimi se nominati) siano presenti o informati;
- nessuno si oppone alla trattazione dell'argomento.

Se gli Amministratori o i Sindaci (se nominati) non partecipano personalmente all'Assemblea, dovranno rilasciare apposita dichiarazione scritta da conservarsi agli atti della Società, nella quale dichiarano di essere informati su tutti gli argomenti posti all'ordine del giorno e di non opporsi alla trattazione degli stessi.

Art. 9a. Svolgimento dell'assemblea. L'Assemblea è presieduta, a seconda della strutturazione dell'organo amministrativo, dall'Amministratore Unico, dal Presidente del Consiglio di Amministrazione o da un Vice Presidente.

In caso di assenza o di impedimento di questi, l'Assemblea sarà presieduta dalla persona eletta con il voto della maggioranza dei presenti.

L'Assemblea nomina un segretario anche non socio ed occorrendo uno o più scrutatori anche non soci.

Spetta al Presidente dell'Assemblea constatare la regolare costituzione della stessa, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti, dirigere e regolare lo svolgimento dell'Assemblea ed accertare e proclamare i risultati delle votazioni.

È possibile tenere le riunioni dell'Assemblea con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti in tele o video conferenza, e ciò alle seguenti condizioni, cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

- che siano presenti nello stesso luogo il Presidente e il Segretario della riunione, che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;
- che sia consentito al Presidente dell'Assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- che sia consentito al soggetto verbalizzante percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- che sia consentito agli intervenuti partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti;
- che siano indicati nell'avviso di convocazione (salvo che si tratti di Assemblea totalitaria) i luoghi audio/video collegati a cura della Società, nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente e il soggetto verbalizzante.

Il collegamento solo in via audio è consentito unicamente quando a libro soci non risultino iscritti più di 10 (dieci) soci.

Dovranno inoltre essere predisposti tanti fogli presenze quanti sono i luoghi audio/video collegati in cui si tiene la riunione.

Qualora nell'ora prevista per l'inizio dell'assemblea non fosse tecnicamente possibile il collegamento con i luoghi in audio/video conferenza, l'assemblea non sarà valida e dovrà essere riconvocata per una data successiva.

Nel caso in cui, in corso di assemblea, per motivi tecnici venisse sospeso il collegamento con uno o più luoghi audio/video collegati, la riunione verrà dichiarata sospesa dal presidente dell'assemblea e saranno considerate valide le deliberazioni adottate sino al momento della sospensione.

In caso di contestazioni, potrà essere utilizzata, dal presidente e dal segretario dell'assemblea, quale prova della presenza dei soci, dell'andamento della riunione e delle deliberazioni, la tele-videoregistrazione della tele-video conferenza.

Art. 9b. Diritto di voto. A ciascun socio spetta un numero di voti proporzionale alla sua partecipazione.

Hanno diritto di intervenire all'Assemblea i soci che alla data dell'Assemblea stessa risultano iscritti nel libro soci.

Ogni socio che abbia diritto di intervenire all'Assemblea può farsi rappresentare per delega scritta, che dovrà essere conservata dalla Società.

La delega non può essere rilasciata col nome del rappresentante in bianco.

Il rappresentante può farsi sostituire solo da chi sia eventualmente indicato nella delega, salvo che si tratti di procuratore generale.

Se la delega viene conferita per la singola Assemblea, ha effetto anche per le successive convocazioni. È ammessa anche la procura generale a valere per più Assemblee, indipendentemente dal loro ordine del giorno.

Le deleghe devono essere conferite per iscritto e consegnate al delegato, anche mediante telefax.

Le deleghe devono essere conservate nel libro delle decisioni dei soci.

Art. 9c. Quorum assembleari. L'Assemblea è regolarmente costituita e delibera, sia in prima che in seconda convocazione, secondo quanto disposto dall'art. 2479bis del C.C., ad eccezione delle delibere aventi ad oggetto la nomina dell'Organo Amministrativo, nelle quali ogni socio titolare di una quota pari al 20% del capitale sociale ha diritto alla nomina di un consigliere di amministrazione, indipendentemente dal numero dei componenti il Consiglio stesso.

Art. 9d. Verbale dell'assemblea. Le delibere dell'Assemblea devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario - o dal notaio, se richiesto dalla Legge o dai soci.

Il verbale deve indicare la data dell'Assemblea e - anche in allegato - l'identità dei partecipanti e il capitale rappresentato da ciascuno.

Deve altresì indicare le modalità e il risultato delle votazioni. Deve consentire inoltre, anche per allegato, l'identificazione dei soci favorevoli, dissenzienti o astenuti. Nel verbale devono essere riassunte, su richiesta dei soci, le loro dichiarazioni pertinenti all'ordine del giorno. Il verbale relativo alle delibere assembleari comportanti la modifica del presente Statuto deve essere redatto da un notaio.

Il verbale dell'Assemblea, anche se redatto per atto pubblico, dovrà essere trascritto senza indugio nel Libro delle decisioni dei soci.

Art. 10. Amministrazione - Rappresentanza - Poteri. Secondo quanto sarà deciso volta per volta dai soci all'atto della nomina, la società potrà essere amministrata, alternativamente:

- da un Amministratore Unico;
- da un Consiglio di Amministrazione, composto da un minimo di tre ad un massimo di sette consiglieri.

Gli amministratori durano in carica a tempo indeterminato, ovvero per il periodo stabilito dall'assemblea all'atto della nomina e sono rieleggibili.

Qualora venga a mancare per qualsiasi causa la maggioranza dei componenti il Consiglio di Amministrazione, questo si intenderà decaduto e si dovrà convocare d'urgenza l'Assemblea per la nomina del nuovo Organo Amministrativo.

Gli amministratori:

- possono anche non essere soci;
- non sono tenuti ad alcun divieto di concorrenza;
- non devono trovarsi in alcuna delle cause di ineleggibilità previste dall'art. 2382 C.C.

Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio nonché, eventualmente, un compenso stabilito con decisione dei soci all'atto della loro nomina o successivamente: a favore degli stessi potranno essere accantonate somme a titolo di trattamento di fine mandato, il tutto nei limiti e con le modalità previste dalla vigente normativa in materia.

L'Organo Amministrativo è investito dei più ampi poteri per la gestione ordinaria e straordinaria della società, ad eccezione solo di quanto sia riservato alla decisione dei soci dalla legge o dal presente statuto.

Il funzionamento del Consiglio di Amministrazione, se nominato, è così regolato:

A. Presidenza

Il Consiglio, quando non vi abbia provveduto l'assemblea, elegge tra i suoi membri il Presidente e può eleggere uno o più Vice Presidenti che sostituiscano il Presidente nei casi di sua assenza o impedimento.

B. Riunioni

Il Consiglio si riunisce nel luogo indicato nell'avviso di convocazione (nella sede sociale o altrove, purchè nel territorio dello Stato) tutte le volte che il presidente o chi ne fa le veci lo giudichi necessario, o quando ne sia fatta richiesta dagli altri consiglieri in carica, oppure da almeno due sindaci, se nominati.

La convocazione è fatta con invito scritto da inviarsi almeno cinque giorni liberi prima della riunione. Nei casi di urgenza il termine può essere più breve ma non inferiore a un giorno. L'avviso di convocazione potrà essere inviato agli amministratori a mezzo di lettera raccomandata, telegramma, telefax.

Le riunioni del Consiglio sono presiedute dal Presidente.

Per le riunioni del Consiglio di Amministrazione è consentito che si svolgano con gli intervenuti dislocati in più luoghi, collegati con idonei mezzi audio/video, a condizione che siano pienamente rispettati il metodo collegiale ed i principi della buona fede e di parità di trattamento tra i soci. In particolare, è necessario che:

- sia consentito al presidente di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi oggetto di verbalizzazione;
- sia consentito a tutti gli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, visualizzare documenti, liberamente intervenire;
- vengano indicati nell'avviso di convocazione i luoghi audio-video collegati a cura della società nei quali gli intervenuti potranno recarsi, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il presidente ed il soggetto verbalizzante.

Nel caso in cui, in corso di riunione, per motivi tecnici venisse sospeso il collegamento con uno o più luoghi audio/video collegati, valgono le norme previste al precedente art.9a) in tema di assemblee.

C. Deliberazioni

Per la validità delle deliberazioni del Consiglio è necessaria la presenza della maggioranza degli amministratori in carica. Le deliberazioni si prendono a maggioranza assoluta degli intervenuti.

In caso di parità di voti prevale il voto del Presidente, ad eccezione del caso in cui il Consiglio di Amministrazione sia composto da due soli membri: in tal caso la proposta si intende respinta, ma potrà essere ripresentata.

Il voto non può essere dato per rappresentanza.

D. Verbalizzazioni

Le deliberazioni del Consiglio di amministrazione devono risultare da verbali che, trascritti su apposito libro tenuto a norma di legge, vengono firmati da chi presiede e dal segretario nominato di volta in volta anche tra estranei al Consiglio.

E. Decisioni degli amministratori

Le decisioni degli amministratori saranno adottate con metodo collegiale ed a maggioranza assoluta degli intervenuti come previsto al punto C.

F. Delega di poteri

Il Consiglio di amministrazione può delegare le proprie attribuzioni ad uno o più Consiglieri Delegati, determinando i limiti della delega, con esclusione delle materie non delegabili ai sensi delle norme vigenti.

Le cariche di Presidente (o di Vice Presidente) e di Consigliere Delegato sono cumulabili.

Art. 11. Rappresentanza. La rappresentanza della società di fronte ai terzi ed in giudizio spetta, a seconda dei casi:

- all'Amministratore Unico;
- al Presidente del Consiglio di Amministrazione e/o al/i Vice/i Presidente/i, se nominato/i;
- al/i Consigliere/i Delegato/i, nei limiti della delega.

Gli amministratori, come sopra nominati, potranno nominare procuratori speciali, per singoli affari o per determinate categorie di affari.

Art. 12. Organo di controllo. Qualora ne sussista l'obbligo ai sensi di legge, oppure quando i soci lo ritengano opportuno, la gestione della società è controllata da un Collegio Sindacale composto di tre membri effettivi e di due supplenti, nominato con decisione dei soci e funzionante ai sensi di legge.

Il Collegio Sindacale esercita il controllo contabile e vigila sull'osservanza della legge e dello statuto, sul rispetto dei principi di corretta amministrazione ed in particolare sull'adeguatezza dell'assetto organizzativo, amministrativo e contabile adottato dalla società e sul suo concreto funzionamento. La retribuzione dei sindaci è stabilita dall'assemblea in conformità alla legge.

In ogni caso i soci che non partecipano all'amministrazione hanno diritto di avere dagli amministratori notizie sullo svolgimento degli affari sociali e di consultare, anche tramite professionisti di loro fiducia, i libri sociali ed i documenti relativi all'amministrazione.

Art. 13. Bilancio ed utili. L'esercizio sociale si chiude al 31 dicembre di ogni anno.

Il bilancio, redatto dall'organo amministrativo con l'osservanza delle norme di legge, è presentato ai soci, per la sua approvazione, entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, ovvero entro centottanta giorni qualora particolari esigenze relative alla struttura e all'oggetto della società lo richiedano; in quest'ultimo caso peraltro, gli amministratori devono segnalare nella loro relazione la ragione della dilazione.

Gli utili netti risultanti dal Bilancio, saranno erogati nel seguente modo:

- il 5% (cinque per cento) alla riserva di cui all'art. 2431 C.C.;
- la parte residua è distribuita ai soci in proporzione alla quota di capitale da ciascuno posseduto, salva una diversa decisione dei soci.

La distribuzione degli utili ai soci viene effettuata presso la sede sociale o presso le altre casse incaricate nel termine stabilito dall'Assemblea o, in mancanza, dall'organo amministrativo.

Gli utili non ritirati rimangono prescritti a favore della Società al compimento del quinquennio dal giorno in cui diventeranno esigibili.

Art. 14. Scioglimento e liquidazione. Verificata ed accertata nei modi di legge una causa di scioglimento della società, l'Assemblea verrà convocata per le necessarie deliberazioni.

È di competenza dell'assemblea, a norma dell'art. 2487 C.C.:

- la determinazione del numero dei liquidatori e delle regole di funzionamento del Collegio, in caso di pluralità di liquidatori;
- la nomina dei liquidatori, con indicazione di quelli a cui spetta la rappresentanza e l'attribuzione dei relativi poteri;
- la determinazione dei criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione.

Art. 15. Clausola compromissoria. Le controversie che dovessero insorgere tra i soci, tra Amministratori, tra liquidatori, tra i predetti e tra i predetti e la Società in dipendenza del presente Statuto, eccettuate quelle per le quali la legge dispone diversa disciplina inderogabile, saranno decise, qualora ogni tentativo di amichevole conciliazione sia rimasto infruttuoso, da un Arbitro nominato dal Presidente del Tribunale di Bologna, su istanza della parte più diligente.

L'Arbitro dovrà iniziare la sua attività entro quindici giorni dalla sua nomina e completarla secondo termini di legge.

L'arbitro formerà la propria determinazione secondo diritto in via rituale.

Si applicano comunque le disposizioni di cui al D.LGS. 17 gennaio 2003 n. 5, pubblicato sulla GU n. 17 del 22 gennaio 2003.

Non possono essere oggetto di compromesso o di clausola compromissoria le controversie nelle quali la Legge preveda l'intervento obbligatorio del Pubblico Ministero.

Art. 16. Disposizioni generali. Per tutto quanto non è contemplato in questo Statuto valgono le disposizioni di legge in materia.

Dixième résolution

L'assemblée décide de conférer à Madame Maria Rosa Verlicchi, demeurant à Zola Predosa (BO), Via V. Verardini n° 1 tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci-avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la société.

En outre, Madame Maria Rosa Verlicchi, prénommée est autorisée à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire à l'«Agenzia Delle Entrate» et au Registre de Commerce et des Sociétés de Milan, ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la société en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.

Tous documents relatifs à la société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus à son ancien siège social à Luxembourg.

Onzième résolution

L'assemblée décide de soumettre les première, deuxième et troisième résolutions prises ci-avant à la condition résolutoire du refus du transfert du siège social de la société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Milan.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Tonelli, G. Preaux, V. Baravini, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2006, vol. 153S, fol. 77, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

J. Delvaux.

(073066.3/208/547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

CEDOBAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 101.901.

Extrait de la Résolution de l'Associé unique du 13 juin 2006

L'associé unique de CEDOBAR, S.à r.l. (la «Société»), a décidé comme suit:

- de nommer Monsieur Hille-Paul Schut (avec adresse professionnelle au 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg), gérant de la société, et ce avec effet au 13 juin 2006.

Luxembourg, le 30 juin 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2006, réf. LSO-BS03535. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072416.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

GLOBAL VALUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.136.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(072141.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

GLOBAL VALUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 242-248, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 78.136.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 2006, réf. LSO-BS05601, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES, Luxembourg

Signature

(072140.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

PARTICIPATIONS ET FINANCES - PARTFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 45.643.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06560, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072161.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

IPSOS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 23.038.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06523, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072165.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

MISTRAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R. C. Luxembourg B 87.672.

Extrait des Résolutions du Conseil de gérance qui s'est tenu le 3 juillet 2006

Au Conseil de Gérance de MISTRAL, S.à r.l. («la société»), il a été décidé comme suit:

- de transférer le siège social de la société du 9, rue Schiller, L-2519 Luxembourg au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Gérant

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02778. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072422.3//16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

AB. MEUBLES S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 117.994.

—
STATUTS

L'an deux mille six, le sept juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société LINUX HOLDING S.A., RCS Luxembourg, section B, no. 92.387, avec siège social à 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,
ici représentée par Madame Nicole Reinert, employée privée, avec adresse professionnelle à 1, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 06 juillet 2006.

2) La société ZILSTRA CORP, avec siège social à Wickham's Cay, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, ici représentée par son mandataire général, Mme Nicole Reinert, prénommée.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AB. MEUBLES S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société aura pour objet toutes opérations d'achat et de vente d'objets mobiliers et de meubles par tous moyens et notamment par internet.

La société pourra également effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

La société pourra procéder à la gestion de son propre patrimoine immobilier par l'achat, la location, la mise en valeur et la vente de toutes propriétés et droits immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes autres transactions commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rattachant directement et indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser l'exploitation et le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille (32.000,00 EUR) euros divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent (100,00 EUR) euros chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à trois cent vingt mille euros (320.000,00 EUR) divisé en trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de cent (100,00 EUR) euros chacune.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une ou plusieurs fois, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une Assemblée Générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte de constitution du 7 juillet 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes.

Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les conditions de toute souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.

A la suite de chaque augmentation de capital réservée et dûment constatée par le Conseil d'Administration dans le cadre du capital autorisé, l'article trois des statuts se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée et publiée par le Conseil d'Administration ou par toute personne désignée par le Conseil à cette fin.

En relation avec cette autorisation d'augmenter le capital social et conformément à l'article 32-3 (5) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration de la Société est autorisé à suspendre ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants pour la même période cinq ans.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, aux choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué, soit par la signature conjointe de deux administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 25 avril à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jour francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui-même et finit le 31 décembre 2006.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société LINUX HOLDING S.A., préqualifiée: cent soixante actions 160	160
2) La société ZILSTRA CORP., préqualifiée: cent soixante actions 160.	160
Total: trois cent vingt actions.	320

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente-deux mille (32.000,00 EUR) euros est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cent soixante (1.760,00) euros.

Assemblée constitutive

Et à l'instant des comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée constitutive à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateur:
 - a) Monsieur Johny Pierrot, commerçant, né le 12 août 1983 à Saint-Rémy (F), demeurant à F-71500 Louhans, Commune de Rattachement.
 - b) Monsieur Armand Pierrot, commerçant, né le 1^{er} novembre 1954 à Saint-Vaillier (F), demeurant à F-71500 Louhans, Commune de Rattachement.
 - c) Madame Ginette Vallée, sans état particulier, née le 12 février 1958 à Champagnole (F), demeurant à F-71500 Louhans, Commune de Rattachement.
- 3) Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
EUROCOMPTE S.A., une société avec siège social à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.
- 4) Les mandats des administrateurs et celui du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2011.
- 5) Conformément aux dispositions de l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et en vertu de l'article 6 des statuts, le conseil d'administration est autorisé et mandaté à élire en son sein un ou plusieurs administrateurs-délégués, lesquels auront tous pouvoirs pour engager valablement la société par leur signature individuelle.
- 6) L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 1, rue de Nassau.

Réunion du Conseil d'Administration

Et à l'instant, s'est réuni le Conseil d'Administration qui, après avoir constaté que la totalité de ses membres était présente ou représentée, a décidé à l'unanimité des voix d'élire Monsieur Armand Pierrot, préqualifié, aux fonctions d'administrateur-délégué, qui aura tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Avertissement

Le notaire a attiré l'attention des comparants, agissant dans les qualités telles que précisées ci-dessus, que la Société doit obtenir une autorisation de faire le commerce de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que les comparants reconnaissent avoir reçu.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signée avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: N. Reinert, J. Pierrot, A. Pierrot, G. Vallée, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2006, vol. 154S, fol. 55, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2006.

A. Schwachtgen.

(077962.3/230/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2006.

TEVORINA FINANCE S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 31.417.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 7 juillet 2006, réf. LSO-BS02971, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES

Administrateur

Signature

(072238.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

J'Y CROIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 24, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 71.034.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06110, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juillet 2006.

Signature.

(072174.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

J'Y CROIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 24, rue du Moulin.
R. C. Luxembourg B 71.034.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2006, réf. LSO-BS06116, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 19 juillet 2006.

Signature.

(072172.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

VENTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 49.346.

L'an deux mille six, le vingt et un juin à 11.00 heures.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VENTOS S.A. (ci-après «la Société»), établie et ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 74 Grand-rue, constituée suivant acte notarié en date du 16 novembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 28 février 1995 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 7 juillet 2004.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ricardo Portabella, administrateur de sociétés, demeurant à Genève.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Marina Muller, employée privée, demeurant à Athus.

L'assemblée nomme aux fonctions de scrutateur Madame Sandra Pasti, employée privée, demeurant à Hettange-Grande.

Ces trois personnes forment le bureau de l'assemblée.

Etant ainsi formé, le bureau de l'assemblée dresse la liste de présence qui, après avoir été signée ne varietur par les mandataires des actionnaires, les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter que:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocation publiés au:

a) Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations:

le 2 juin 2006 - numéro 1084,

le 12 juin 2006 - numéro 1138;

b) au D'Wort:

le 2 juin 2006,

le 12 juin 2006.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Instauration d'un capital autorisé et autorisation donnée au conseil d'administration de procéder à des augmentations de capital dans le cadre de l'exercice de Droits d'option conformément au Stock Options Plan;

2) Autorisation donnée au conseil d'administration de supprimer le droit préférentiel de souscription, dans le cadre du capital autorisé;

3) Modifications des statuts;

4) Divers.

III.- Qu'il résulte de la liste de présence que sur les 1.130.232 actions représentant l'intégralité du capital social, 988.260 actions sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant plus de la moitié du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'instaurer un capital social autorisé d'un montant de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) représenté par soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingts (75.980) actions sans désignation de valeur nominale et de donner l'autorisation au conseil d'administration de la Société d'augmenter le capital social de

la Société durant une période expirant cinq années après la date de la publication de la présente modification des statuts de la Société, dans les limites et selon les modalités définies par les statuts de la Société.

Deuxième résolution

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration prévu par l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'assemblée générale autorise le Conseil d'Administration à supprimer ou à limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires dans le cadre du capital autorisé de la Société durant la prédite période expirant cinq années après la date de la publication de la présente modification des statuts de la Société.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts de la Société en conformité avec les résolutions précédentes, l'assemblée générale des actionnaires décide de modifier le libellé de l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la société est fixé à vingt-neuf millions sept cent cinquante et un mille quatre-vingt-douze euros (29.751.092,- EUR) représenté par un million cent trente mille deux cent trente-deux (1.130.232) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) représenté par soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingts (75.980) actions sans désignation de valeur nominale.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de la publication de la modification des statuts de la Société décidée le 21 juin 2006, à augmenter le capital souscrit en une ou plusieurs fois, dans les limites du capital autorisé et dans les conditions ci-après définies.

Le capital autorisé est réservé à l'émission d'actions telle que prévue par le stock option plan du 13 avril 2006.

En conséquence, le conseil d'administration n'est autorisé à procéder aux prédites augmentations du capital social de la Société que dans le cadre de l'exercice par les Participants de leurs Droits d'Option, dans les limites et selon les modalités décrites au prêt stock option plan.

Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre.

Le conseil d'administration peut donner à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée, le pouvoir d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital devant intervenir dans le cadre du capital autorisé.

Toute augmentation de capital rentrant dans les limites du capital autorisé doit être constatée par acte notarié, à la demande du conseil d'administration sur présentation des documents faisant preuve des souscriptions et des paiements.

Les actions nouvellement créées suite à l'exercice des Droits d'option sont nominatives et seront inscrites dans le registre des actions nominatives.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires votant aux mêmes conditions de quorum que celles applicables pour la modification des statuts.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

La Société peut, dans la limite et selon les formes autorisées par la loi, racheter ses propres actions.»

Evaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 2.000,-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Portabella, S. Pasti, M. Muller, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, vol. 28CS, fol. 92, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Mulle.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2006.

F. Baden.

(073091.2/200/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

VENTOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 74, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 49.346.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(073092.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

ORDINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 91.629.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06521, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072168.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

NEUVIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 53.538.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06519, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072170.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

KASEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.940.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06516, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072173.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

LOCKDALE LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.
R. C. Luxembourg B 117.815.

STATUTS

L'an deux mille six, le trois juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

1.- Monsieur Johan Bruyneel, directeur sportif, né à Izegem (Belgique) le 23 août 1964, demeurant à B-9500 Geraardsbergen, 120, Groteweg, boîte 3,

ici représenté par Monsieur Gérard Lusatti, chef comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France), en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2006.

2.- La société de droit chypriote LOCKDALE LIMITED, avec siège social à Nicosia, 7, Ifigeneias, 4th Floor, Strovolos, P.C. 2007, inscrite au R.C.S. Nicosia (Chypre) sous le numéro HE 169940,

ici représentée par Monsieur Gérard Lusatti, préqualifié, en vertu d'une procuration donnée le 18 mai 2006.

Les prédites procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de LOCKDALE LUX, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Kehlen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La société a pour objet:

- l'exploitation de la propriété intellectuelle,
- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut avoir un établissement commercial ouvert au public.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en soixante-quinze (75) parts sociales de catégorie A et vingt-cinq (25) parts sociales de catégorie B d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Art. 7. Les parts sociales de catégorie A ont un droit prioritaire sur le partage des gains.

Les dividendes provenant des gains générés par les contrats avec la société LOCKDALE LIMITED seront payés prioritairement au détenteur des parts sociales de catégorie A.

Le solde des autres gains sera réparti au prorata des détenteurs des parts sociales de catégorie A et B.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, la société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 10. Entre associés les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, sans décision contraire, le solde bénéficiaire sera distribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 12. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires et ayants-cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société.

Pour faire valoir leurs droits, ces derniers devront se tenir aux valeurs calculées sur la base du bilan moyen des trois dernières années et, si la société ne compte pas trois exercices, sur la base du bilan de la dernière ou de ceux des deux dernières années, à l'exception de toutes valeurs immatérielles, telles que clientèle, know-how et autres valeurs immatérielles.

Art. 13. Tous les points non expressément prévus aux présentes seront réglés suivant les dispositions de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et des lois subséquentes.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Johan Bruyneel, préqualifié, vingt-cinq parts sociales de catégorie B	25
2) La société LOCKDALE LIMITED, préqualifiée, soixante-quinze parts sociales de catégorie A	75
Total: cent parts sociales	100

Les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice prend cours le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2006.

83134

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite, les comparants représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les décisions suivantes:

- 1.- Monsieur Johan Bruyneel, préqualifié, est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée.
- 2.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.
- 3.- Le siège social est fixé à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Lusatti, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 7 juillet 2006, vol. 435, fol. 65, case 6. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 17 juillet 2006.

A. Weber.

(073111.3/236/110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

QUILVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 6.091.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2006 que l'Assemblée Générale a ratifié la décision du conseil d'administration du 7 mars 2006 de nommer M. François de Carbonnel administrateur de la société. Le mandat de cet administrateur prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Le mandat de M. Christian Baillet a été renouvelé. Le mandat de cet administrateur prendra fin avec l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

En date du 22 juin 2006 le Conseil d'Administration de QUILVEST se compose comme suit:

Messieurs	Alvaro Sainz de Vicuña	Président
	Christian Baillet	
	Peter Bemberg	
	André Elvinger	
	Serge de Ganay	
	Louis James de Viel Castel	
	Français de Carbonnel, Sterling House, Carlton Gardens 5, SW1, V5AD R.U.	
	INTERNATIONAL ADVISORY SERVICES (IAS) LTD	

L'Assemblée Générale a élu Commissaires aux Comptes de QUILVEST pour l'exercice 2006, KPMG AUDIT, S.à r.l. et KPMG KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER S.A.

L'Assemblée a nommé KPMG AUDIT, S.à r.l. et KPMG KLYNVELD PEAT MARWICK GOERDELER S.A., Réviseurs Indépendants pour les comptes consolidés de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour extrait conforme

J.-B. Lachaise

Secrétaire Général

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07342. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(072277.3//31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

QUILVEST, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R. C. Luxembourg B 6.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 19 juillet 2006, réf. LSO-BS07347, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Signature.

(072267.3//9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

ARVERNES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R. C. Luxembourg B 110.239.

In the year two thousand and six, on the first of June.
Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, a limited liability company incorporated under the laws of Cyprus, having its registered office at Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Cyprus,
here represented by Miss Stéphanie Stacchini, private employee, professionally residing in Luxembourg,
by virtue of a proxy given on May 31st, 2006.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned's notary to enact the following:

- That it is the sole actual shareholder of ARVERNES INTERNATIONAL, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated by notarial deed in the year two thousand and five before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, on the twenty ninth of August, in published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under the number 1406 of December 17th 2005.

- That the articles of Incorporation have been amended by notarial deed in the year two thousand and five by Maître Gérard Lecuit on the thirtieth of September, published in the *Mémorial C, recueil des Sociétés et Association* under the number 333 of February 15th 2006.

- That the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to change the end of the financial year from December 31st to March 31st of each year, the current financial year that began on January 1st 2006 will end on March 31st 2006.

Second resolution

Subsequent amendment of article 15 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 15.** The Company's year starts on the first of April and ends on the thirty first of March of the following year.»

Third resolution

Subsequent amendment of article 16 of the Articles of Incorporation to give it the following wording:

«**Art. 16.** Each year, with reference to 31st March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed. The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le premier juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MARVICO INVESTMENTS LIMITED, une société de droit cyprote, ayant son siège social à Kastoros 2, P.C. 1087, Nicosia, Chypre,

ici représenté par Mlle Stéphanie Stacchini, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg,

En vertu d'une procuration datée du 1^{er} juin 2006.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée *ne varietur* par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société ARVERNES INTERNATIONAL, S.à r.l., société à responsabilité limitée, constituée suivant acte notarié par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, le vingt-neuf août de l'an deux mille cinq, acte publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* sous le numéro 1406 en date du 17 décembre 2005.

- Que les statuts de la société ont été modifiés par acte notarié par-devant M^e Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, le trente septembre de l'an deux mille cinq, acte publié au *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* sous le numéro 333 du 15 février 2006.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé unique décide de changer la clôture de l'année sociale du 31 décembre au 31 mars de chaque année, l'année sociale en cours qui a commencé le 1^{er} janvier 2006 est clôturée le 31 mars 2006.

Seconde résolution

Modification subséquente de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'année sociale de la société commence le 1^{er} avril et finit le 31 mars de l'année suivante.»

Troisième résolution

Modification subséquente de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 16.** Chaque année, au trente et un mars, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Stacchini, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, vol. 153S, fol. 86, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

J. Elvinger.

(073135.3/211/82) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

ARVERNES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R. C. Luxembourg B 110.239.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42930 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(073137.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2006.

SUN SIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.233.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06512, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072177.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

RUBELLI INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 70.173.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2006, réf. LSO-BS06509, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(072180.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2006.
